

CONVOCATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à assister à la réunion du Conseil Municipal
qui aura lieu

Lundi 21 mars 2022
A 20h30 à la mairie

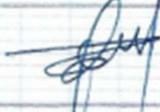
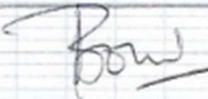
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs
sentiments.

Régis JOUDRIER
Maire.

Ordre du jour :

- Demande d'achat d'une parcelle communale
- Validation de la convention de participation aux frais de fonctionnement des activités extra-scolaires (centre aéré)
Les enfants d'une famille de Saint-Paul participent à ces activités.
- Tour de garde élections présidentielles 10/24 avril 2022.
- Questions diverses

Samedi 21 mars 2022

Tableau de Présence		
R. JOUORIER	1 ^{ère} A	
L. GENEIX	1 ^{ère} A	
M. H. VIDAL	2 nd A	
D. CREGUI	CM	
L. BORDE	CM	
N. COSTES	CM	
A. BORNE	CM	
J. FREQUILLERE	CM	
B. CRAUVET	CM	
TOUY JOANNY	CM	
H. FONTAINE	CM	

Un point rajouté à l'ordre du jour demande de subvention :

FCS 2022-2024 Camion et étrave

Département et Région pour l'Eglise pour les travaux d'entretien de l'Eglise

Avis favorable à l'unanimité.

- **Demande d'achat d'une parcelle sise à Récusset AN241.** Après vote à main levée, le Conseil décide de ne pas vendre cette parcelle (9 voix contre).
- **Demande d'une participation pour accès aux animations de l'accueil de loisir 2022 sur la commune de Saint-Cernin.** Après discussion et vote, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Saint-Cernin pour la participation de partenariat sur la gestion d'un accueil de loisir année 2022.
- **Questions diverses :**
 - L'entreprise Unisylva est venue voir le nettoyage de la piste forestière => pas assez de bois à enlever pour eux.
 - Bois du Vielmur : les propriétaires privés souhaitent directement traiter avec les entreprises. Un courrier va être envoyé aux propriétaires concernés pour leur rappeler leurs obligations réglementaires.
 - Les parcelles communales de Malrieu vont faire l'objet d'écobuages qui sera un exercice pour les pompiers.
 - Mise en place d'une course d'endurance les 13 et 14 juillet 2022. Aller et retour entre le bourg et le Puy Violent jusqu'à couvrir le dénivelé de l'Everest (environ 8000 m).
 - La commune de Salers a demandé à acheter la vielle étrave. Le Conseil Municipal donne un accord de principe. Voir combien elle peut être vendue.
 - Après libération d'un terrain communal, les parcelles 108 et 109 vont être rattachées à l'estive de Malrieu. La parcelle de 14 ha environ à la route du Puy Violent pourrait être réservée pour la mise en estive de bêtes appartenant à des agriculteurs dont le siège social est sur la commune de Saint-Paul de Salers.